

CONTRAT VIANDE DE VEAU BIO 2026

AMAP AIGREFEUILLE SUR MAINE

LA FERME DU PÂTIS

MALEK SAÏDI

LE PÂTIS

44190 SAINT LUMINE DE CLISSON

malek@fermedupatis44.fr

Ci-dessus dénommé le producteur



MME / M :

ADRESSE :

TELEPHONE :

MAIL :

Ci-dessus dénommé l'amapien

OBJET : ce contrat règle les modalités de vente et d'achat de **viande de veau**, certifiée bio.

LES ENGAGEMENTS DE MALEK :

Malek fait pâturer ses vaches toute l'année sur des prairies naturelles et variées, pour un élevage de la manière la plus naturelle possible. Le troupeau se compose aujourd'hui d'Aubracs, Limousines, et croisés Angus ou race laitière pour avoir des vaches qui font de beaux veaux, sans ou avec peu de complément. Il travaille sur les pratiques de pâturage afin d'améliorer les sols et les herbages. Malek attache une grande importance à la qualité de la viande fournie, ainsi qu'aux conditions d'élevage de ses bovins.

Le producteur s'engage à fournir de la viande de veau (Aubrac ou croisé Angus ou croisé Aubrac) de son exploitation uniquement, aux conditions suivantes :

- **par colis de 10kg :** 8 à 10 sachets de 2 escalopes, 1 rôti (noix, noix pâtissière), 1 rôti à braiser (épaule, bas de carré), 2 à 3 paquets de 2 côtes, 2 à 3 paquets de 600g à 700g de blanquette, 1 à 2 tendrons (poitrine de veau à griller ou à blanquette), 1 jarret de veau coupé façon osso-buco.

- **par colis de 5kg :** 4 à 5 sachets de 2 escalopes, 1 rôti, 1 à 2 paquets de 2 côtes, 1 à 2 paquets de 600g à 700g de blanquette, 1 tendron (poitrine de veau à griller ou à blanquette).

Les colis sont livrés avec un poids de 5 ou 10 kg (+/- 50g).

LES ENGAGEMENTS DE L'AMAPIEN :

- prend les mesures nécessaires pour respecter la chaîne du froid après distribution
- s'engage à venir récupérer le ou les colis lors des distributions
- s'engage sur la commande indiquée ci-dessous
- s'assure d'être à jour de son adhésion à l'AMAP

Le règlement est à établir par chèque, à l'ordre de « Malek Saïdi », à remettre avec le contrat auprès du référent ou dans la boîte à contrats. Merci d'établir un chèque pour chaque livraison.

Date	9 AVRIL	10 SEPTEMBRE	10 DECEMBRE
COLIS 5kg – 103,50€			
COLIS 10kg - 197€			

Fait à : le :

L'AMAPIEN :

LE PRODUCTEUR :

REFERENTS AMAP CONTRAT VEAU:

Albert Le Guen - mail : alb.gwenn@orange.fr - Véronique Dupont - mail : verodupont44@hotmail.fr